

**COMMISSION TECHNIQUE ET
DEVELOPPEMENT BEACH « ORGANISATIONS
2012 DE BEACH VOLLEY ET
PERSPECTIVES 2013 »
PROCES-VERBAL N°2 DU 7 DECEMBRE 2012
(18h00 – 02h00)**

SAISON 2012/2013

Présents :

Messieurs François FOCARD, Vice-Président en charge du Secteur Technique,
Karim LEVY, Président de la Commission Technique et Développement Beach

Messieurs Francis DRUENNE, Président du Touquet AC VB & Beach
Thierry GLOWACZ, Membre de la Commission Technique et Développement Beach
Yves LABROUSSE, Membre de la Commission Technique et Développement Beach et Président
de la Ligue d'Aquitaine
Dominique REY, Membre de la Commission Technique et Développement Beach et Superviseur
des compétitions
Jean-Pierre BEGU, Membre de la Commission Technique et Développement Beach

Monsieur Patrice MARQUET, Directeur du Secteur Beach Volley

Excusés :

Mademoiselle Eva HAMZAOUI, Membre de la Commission Technique et Développement Beach

Messieurs Pascal CHARAUD, Membre de la Commission Technique et Développement Beach
Gil RAILLON, Membre de la Commission Centrale d'Arbitrage - Beach Volley
Fabrice CHARCHAUDE, Membre de la Commission Technique et Développement Beach

et
Président du « Beach Sport Dijon »
Guilhem DEULOFEU, Membre de la Commission Technique et Développement Beach

Ordre du jour :

- présentation des propositions d'aménagements des compétitions 2013
- préparation de la réunion du 08/12 avec les organisateurs potentiels
- validation des projets de réglementation et des cahiers des charges
- rôle et évolution de la commission

Ouverture de la réunion à 18h30.

Karim LEVY, accueille les membres de la commission et précise l'ordre du jour.

Il explique la présence de Francis DRUENNE, invité par ses soins à participer activement à cette réunion.

Karim LEVY rappelle le contexte de la réunion, qui intervient après une rencontre début Octobre avec la Direction Technique Nationale impulsée par François FOCARD. Réunion au cours de laquelle il est ressorti la volonté d'avoir une convergence entre les ambitions du Haut-Niveau et les organisations nationales afin de présenter une véritable offre Beach Volley sur la saison et tirer ainsi le niveau vers le haut.

Un peu plus tard, François FOCARD énoncera son souhait que la FRANCE soit présente aux prochains JO de Rio. Des efforts ont été faits par la FFVB avec un Centre de Formation Jeunes et deux Centres de Haut-Niveau lesquels seront opérationnels début Janvier. Tout ceci nécessite du temps à mettre en place et de nombreux échanges.

Le calage de cette rencontre explique l'aspect tardif de l'organisation des réunions bilans des organisations 2012.

1. PERSPECTIVES ET COMPETITIONS 2013

Après une présentation générale par Karim LEVY des grandes orientations retenues, est exposé par Patrice MARQUET, le « Dossier de présentation des compétitions Beach Volley 2013 » qui schématise les recommandations arrêtées début Octobre. Ceci demandera d'être validé par le CD de la FFVB.

Voir Annexe.

Karim LEVY rappelle que l'organisation de la saison devrait être proposée et validée idéalement durant l'été de manière à faire la réunion avec les potentiels organisateurs en Septembre au plus tard et ce afin que toutes les dates des compétitions Beach Volley puissent être intégrées dans le calendrier général des compétitions Fédérales.

Chaque membre est invité à commenter les différentes propositions dans la perspective d'avoir une interprétation commune pour la réunion du lendemain.

A de l'issue la présentation, les points suivants ont été aménagés ou soulevés :

- France Beach Volley Séries :
 - o Les tournois de série 3 : étant des tournois de proximité et à vocation de développement, ils sont ouverts à tous, sans obligation de licence Beach Volley ;
 - o Pour les séries 1 :
 - le textile devrait être une offre fédérale pour amplifier l'uniformité des tournois.
 - Le calendrier doit continuer d'être harmonisé.
 - La formation des superviseurs et des directeurs de compétition arrêtée dès le calendrier 2013 connu.
- Définition d'un label et de cahiers des charges correspondant pour les tournois animatifs (« Beach Label ») et plus particulièrement pour les tournois promotionnels « exhibitions » (Beach Volley Promotion).
- Structuration :
 - o la nécessité d'avoir un calendrier prévisionnel avec des dates balisées précocement et diffusé en même temps que le calendrier de la CCS.
 - o Les aménagements de la licence :

- tarification adaptée facilitant la prise de licence dans des structures d'accueil Beach spécifique qui ne soit pas rédhitoire.
 - Licence occasionnelle à prendre à l'occasion de tournoi. Licence SMS. Identifier et contacter les participants facilement.
- Challenge inter-club
 - Difficulté possible pour les clubs d'avoir une équipe par genre
 - Mixité : préciser les aspects règlementaires
 - Rêve de Champion
 - Evolution possible : Travailler sur des générations en N-1 par rapport aux échanges internationales ;

A la suite de la pause, la réunion reprend sur la présentation détaillée des cahiers du tournois de série 1 et des modalités d'attribution du Label.

Karim LEVY évoque le rôle accru de la commission dans la gestion des tournois, tant par le rôle du superviseur plus affirmé que par l'étude des dossiers de candidatures.

Est présenté dans le détail, la grille d'évaluation des dossiers de candidatures dont le principe repose sur la possibilité pour un organisateur d'obtenir le Label Série 1 en jouant sur plusieurs paramètres autour des thèmes suivants :

- accueil des joueurs et des intervenants fédéraux (8 têtes de séries, arbitres, superviseur, régie...)
- organisation sportive (qualité des prestations logistiques, équipe d'organisation et de gestion sportive...)
- dotation (primes de jeux, dotations complémentaires, ...)

Chaque thème est évalué et noté selon un barème codifié en étoile. Sur un maximum de 9 étoiles possibles, il faudra à chaque dossier un minimum de 6 étoiles pour être retenu par la commission.

Concernant la question de la prise en charge par l'organisateur :

- Des joueurs : les critères des 8 premières têtes de séries fut discuté pour une prise en charge plutôt des quarts de finalistes que les 8 équipes les mieux classées au début du tournoi. Ce point demandera d'être précisé si le projet est accepté.
- Des arbitres, la question de l'organisation de l'arbitrage fut débattu tant sur le nombre que sur la présence dès le début de la compétition. Le modèle présenté repose sur une présence minimum des arbitres à partir des quarts de finales (soit le deuxième jour). Si l'organisateur exprime le besoin d'avoir un arbitrage dès les premiers tours, il sera invité à se rapprocher de sa CRA afin de couvrir ce besoin.

A l'issue de la présentation, le principe de l'aménagement des compétitions ainsi que le procédé d'attribution du Label série 1 est validé par la commission.

Fin de la réunion : 1h45.

Le Président de la CTDB,
Karim Lévy

Le Directeur du Secteur Beach Volley,
Patrice Marquet